

# Réunion du conseil municipal / Compte-rendu

## Lundi 11 avril 2022

### 20h00 – Salle polyvalente

<b>Présents :</b>	BERGER Alain, PELLET Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, COUTURIER Alban, CUSIN Cécile, FERLET Dominique, FROMENTOUX Cyril, GARNIER Vincent, MICHA Abigaël
<b>Pouvoirs :</b>	PRIEUR-DREVON Elise à BALLY Liliane
<b>Absents / Excusés :</b>	CLOPET Sylvain, DOUCELIN Romain, FERRARO Cindy, LAURENT Catherine
<b>Secrétaire de séance :</b>	PELLET Valérie

#### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022
- Point sur les travaux en cours :
  - rénovation école Arc-en-Ciel
  - aménagement sportif
  - réseaux eau
- Urbanisme
- P.L.U
- Compte administratif budget général 2021
- Affectation des résultats 2021 (délibération)
- Budget général 2022
- Délibération du PAEN
- Délibération demande de travaux école Arc-en-Ciel
- Délibération mur du cimetière
- Délibération signature convention ALSATIS
- Questions diverses

#### 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2022

Adopté à l'unanimité

#### 2) Point sur les travaux en cours

##### ▪ RENOVATION ARC-EN-CIEL

Pour anticiper la démolition du bâtiment, 2 marchés ont été lancés. Le dossier a été fourni et validé par l'AMO SARA. Les marchés sont ouverts en consultation : démolition et désamiantage.

Consultations jusqu'au 6 mai, réponses d'ici fin mai, début des travaux prévu pour juillet.

Concernant le réaménagement, nous avons reçu des dossiers de consultation des entreprises. La déclaration préalable de travaux a été déposée pour l'accès handicapés et la commission de sécurité.

Pour la démolition, la visite des locaux par les entreprises se portant candidates se fera par nos soins.

(Critères analyse offres : prix 60% / compétences techniques 40%) - Estimation du budget 48 000 € pour deux mois de travaux - (Clauses sociales → on a abandonné pour des questions de délais.)

Nous prévoyons une réunion avant le lancement des travaux fin mai.

##### ▪ AMENAGEMENT SPORTIF

Suite à la dernière réunion, nous avons eu un nouveau devis de JSM mis à jour avec 3 bancs et 2 tables (3 631 € HT).

Le montant total du projet serait de 187 704,20 € HT et 225 245,04 € TTC -

L'acquisition des terrains suit son cours. La signature pour la vente des terrains est prévue en juin.

##### ▪ RESEAUX EAU

Le linéaire est pratiquement terminé. La première partie a été mise en eau pour faire un essai. Les branchements vont commencer en fin de semaine. Ils prévoient encore deux semaines de travaux.

## ▪ VOIRIE

Les travaux de la deuxième partie de la Rue du 19 mars 1962 vont être réalisés pendant la deuxième semaine des vacances de Pâques (raboitage plus enrobé).

### 3) Urbanisme

#### DECLARATIONS PREALABLES

- Commune d'Eclosé-Badinières – Réhabilitation d'un bâtiment existant → **Accordée**
- DUNOYER Jean-Louis - Pose d'une baie côté Est - création de surface de 18 m<sup>2</sup> → **Accordée**
- FAVRE Lilian – Réfection de la toiture, tuiles type Rhône 10 rouge → **Accordée**
- SAUNIER Hubert – Réfection de la toiture → **Accordée**
- BAILLY Dominique – Installation des panneaux photovoltaïques sur un pan de toiture, surface de 15.2 m<sup>2</sup> → **Accordée**
- MARION Etienne – Pose de 3 marquises → **Accordée**

#### PERMIS DE CONSTRUIRE

- VIAN / SAUVAGEON – Projet d'extension, construction piscine + préau et terrasse, aménagement de grange en 2 logements → **A l'étude**
- BOUYER Quentin – Extension d'une maison existante, surface créée 23.15 m<sup>2</sup> → **A l'étude**

#### PERMIS DE CONSTRUIRE (PIECES COMPLEMENTAIRES RECLAMEES)

- PATAMIA Mirène – Projet de construction d'une maison individuelle avec une toiture à 2 pans → **A l'étude**
- LOCTIN Hervé – Réhabilitation d'une grange pour la création d'un appartement de 120 m<sup>2</sup> → **A l'étude**

#### CU OPERATIONNELS

- VERNISSAT Annick – Problème accès et pas dans la zone urbaine
- BAGAGGIA Bernard – Zone à risques d'inondation

### 4) P.L.U

Une réunion a eu lieu le 11 avril pour avancer sur les OAP afin d'établir la réglementation des terrains de plus 5 000 m<sup>2</sup>. Site PORCHER : périmètre en zone d'attente - Par rapport au SCoT, nous aurons l'obligation de faire des logements sociaux, une trentaine sur l'ensemble de la commune. Nous cherchons des solutions pour les répartir sur différents secteurs, tout en restant dans le bourg.

Pour les changements de destination, nous avons opté pour 2 logements 250 m<sup>2</sup> maximum. Prochaine réunion fin mai pour relire le règlement complet avec le service urbanisme de la CAPI puis une réunion sera programmée avec les PPA en juin. Nous envisageons de le mettre à l'enquête publique après les vacances.

### 5) Approbation du compte administratif budget général 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie PELLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain BERGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	1 126 418.54 €	1 155 888.53 €	521 068.24 €	1 036 567.78 €
Résultat de l'exercice 2020		29 469.99 €		515 499.54 €
Résultat de l'exercice N-1		202 400.00€		966 638.28 €

à affecter après le vote du CA 2021

Excédent de fonctionnement 2021 : 29 469.99 €

Excédent d'investissement 2021 : 515 499.54€

**Adopté à l'unanimité**

## 6) Affectation des résultats 2021 (délibération)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de garder la somme de 202 400.00 € en recettes de fonctionnement
- de réaliser un virement du solde de 29 469.99 € sur le compte d'investissement.

L'excédent d'investissement, lui, est reporté.

**Adoptée à l'unanimité**

## 7) Budget général 2022

### • VOTE DU BUDGET 2022

Vous trouverez ci-après :

- le budget prévisionnel présenté par section (fonctionnement et investissement), en dépenses et en recettes, en état de la dette,
- le détail de certains comptes qui nous paraissent importants pour l'information des conseillers municipaux.

Section de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Valeur
<b>DEPENSES</b>		
011	Charges à caractère général	357 921.00€
012	Charges de personnel	391 700 .00€
014	Atténuation des charges	20 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	403 096.00€
66	Charges financières	29 000.00€
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 201 717.00€</b>
<b>RECETTES</b>		
002	Excédent antérieur reporté	210 000.00€
013	Atténuation des charges	2300.00€
070	Produits des services	79 950.00€
073	Impôts et taxes	579 242.00€
74	Dotations et participations	294 225.00€
75	Autres produits de gestion courante	16 000.00€
77	Produits exceptionnels	20 000.00€
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 201 717.00€</b>

Section d'investissement		
Chapitre	Libellé	Valeur
<b>DEPENSES</b>		
1641	Emprunts amortissement	91 200.00€
10226	Taxe aménagement à rembourser	35 000 .00€
20	PLU	10 200.00 €
21	Achat de terrains Equipements techniques Bureautique Voirie et réseaux Bâtiments	407 000.00€
23	Salle polyvalente (rénovation) Ecole Arc-en-Ciel (rénovation) Aire de jeux (fourniture et implantation)	1 560 394.81€
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>2 103 794.81€</b>
<b>RECETTES</b>		
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	1 482 137.82€
10	Fonds divers	103 869.99€
23	Eclairage du stade Mur du Cimetière Salle polyvalente (subvention Département...) Ecole Arc-en-Ciel (subvention) Aire de jeux (subvention Département)	517 787.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 103 794.81€</b>

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1 201 717.00 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 2 103 794.81 €.

**Après en avoir délibéré, le budget prévisionnel pour 2022 est adopté à l'unanimité.**

## 8) Délibération n° 22/04.11/09 - Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (outil « PAEN ») - Avis favorable sur le lancement d'une réflexion sur notre Commune

Monsieur le Maire rappelle :

Le code de l'urbanisme, issu de la loi relative au Développement des Territoires Ruraux de 2005, donne aux Départements la possibilité d'exercer une compétence de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (dite « PAEN »).

Cette compétence permet de créer un périmètre de protection et un programme d'actions destinées à protéger durablement et à valoriser ces espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que les activités qui y prennent place.

Le périmètre PAEN est instauré par le Département, avec l'accord de la Commune, avis de la Chambre d'Agriculture et de l'établissement chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et après enquête publique.

Aujourd'hui, nous constatons que nos espaces agricoles et naturels sont soumis à une forte pression foncière, pression notamment liée à la nature périurbaine de notre territoire. Aussi, il apparaît pertinent que puisse être engagée une réflexion sur les réponses à apporter face à cette pression, et l'outil PAEN semble pouvoir en être une. Un travail de co-construction d'un projet PAEN nous est donc proposé.

A son issue, si le déploiement de l'outil PAEN apparaît bien comme pertinent, et comme indiqué précédemment, notre Conseil Municipal sera saisi par le Département pour accord formel sur le périmètre et le programme d'actions PAEN envisagées. Ensuite, le projet sera soumis à enquête publique, avant validation par délibération du Conseil Départemental.

L'ensemble de cette démarche sera copilotée par le Département, la CAPI et la Chambre d'Agriculture, en lien étroit avec notre Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de se prononcer favorablement au lancement d'une réflexion sur le territoire de notre commune pour la mise en place d'un périmètre et d'un programme d'actions destinées à protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels périurbains. Pour cela, nous serons accompagnés par le Département, la CAPI et la Chambre d'Agriculture, copilotes du projet,
- ACCEPTE de signer tous documents afférents à ce dossier.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **9) Délibération n°22/04.11/10 - Demande de subvention pour la réhabilitation et l'aménagement de l'école Arc-en-Ciel**

Monsieur le Maire rappelle :

La commune d'Eclos-Badinières a engagé des études de programmation pour la réhabilitation de l'école Arc-en-Ciel et pour accueillir la bibliothèque.

Un Programme Technique détaillé a été approuvé par délibération en date du 11 janvier 2021, avec une enveloppe allouée à ce projet de 610 000 € HT soit 732 000 € TTC environ.

Le choix des cabinets de la mission de programmation, du diagnostic amiante et plomb, du diagnostic de la solidité des planchers, de la mission du géomètre ont été validés par délibération en date du 8 mars 2021.

Le choix de la maîtrise d'œuvre a été confié au cabinet IDONEIS par délibération en date du 18 octobre 2021.

Monsieur le Maire informe :

- Que cette réhabilitation va accueillir un espace petite enfance, un espace associatif, une salle partagée et la bibliothèque municipale.
- Qu'elle représente un investissement conséquent pour la commune et qu'il y a lieu de solliciter tous les financeurs possibles pour cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide au Conseil Départemental la plus élevée possible pour ces travaux de réhabilitation et l'aménagement de ce bâtiment,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter d'autres subventions à tous financeurs publics ou privés et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

***Adoptée à l'unanimité***

#### **10) Délibération n°22/04.11/12 - Demande subvention réfection du mur du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un plus d'un an que le crépi du mur du cimetière d'Eclos est tombé sur deux faces. En ce qui concerne les autres faces, le mur étant construit depuis très longtemps, il est souhaitable de le refaire aussi.

Lors de ces derniers mois entre la pluie et les gelées, le pisé du mur s'effrite ; il est donc urgent de lancer rapidement ces travaux.

Nous rencontrons une problématique importante à savoir que nous ne pouvons pas écrouler le mur existant et restant car nous pensons que le bas du mur sert de façade à certains caveaux ou concessions de pleine terre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réfection du mur du cimetière en construisant un mur à l'arrière du mur existant afin de le contenir et ce, sur les quatre faces,
- de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Département et tout autre financeur public ou privé et de prévoir que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à l'unanimité**

**11) Délibération ° 22/04.11/11 - Convention pour l'installation d'un point d'accès radio destiné au réseau hertzien du département de l'Isère**

Monsieur le Maire expose :

Le gouvernement a publié en 2017 une feuille de route pour l'aménagement numérique, dont les principes ont été rappelés par le Secrétaire d'Etat à la cohésion des territoires lors du Congrès des Maires du 22 novembre 2017

- Du bon débit pour tous en 2020
- Du Très haut débit en 2022
- La société du gigabit, l'Union Européenne ayant fixé un objectif à atteindre pour 2025.

Le Département de l'Isère s'inscrit dans le cadre de cette stratégie et conduit l'évolution de son réseau hertzien départemental, dans l'objectif du très haut débit pour tous d'ici 2022.

Ainsi, à compter du 8 janvier 2018, l'exploitation technique et commerciale du réseau hertzien départemental est assuré par Isère Fibre, délégation de service public, afin de garantir que le réseau hertzien départemental et le réseau d'initiative publique Isère très haut débit soient commercialisés en cohérence.

Ainsi, en fonction des calendriers de déploiement de la fibre optique par le RIP Isère THD sur le territoire isérois, il est convenu :

- D'étendre progressivement les éléments du réseau hertzien nécessaires à la couverture de secteurs intégralement fibrés par le réseau RIP THD,
- De moderniser et étendre au plus vite le réseau hertzien départemental dans les secteurs dont les niveaux de service sur DSL ne permettent pas de disposer d'un bon débit et du très haut débit en 2022.

Afin de répondre à ces objectifs, la société ALSATIS doit remplacer l'équipement existant route du Château d'Eau par un équipement adapté à la diffusion du haut débit en réseau Hertzien.

Une convention a été établie entre la commune et le Département de l'Isère. Celle-ci a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de mise à disposition du terrain pour permettre l'implantation d'un point d'accès Radio et les équipements qui le composent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention afin de déterminer les modalités et les conditions de mise à disposition du terrain pour permettre l'installation d'un point d'accès radio destiné au réseau Hertzien départemental de l'Isère.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

**12) Délibération ° 21/04.12/17 - Approbation du compte administratif du budget du Loup**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Valérie PELLET 1<sup>er</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Alain BERGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opération de l'exercice	417 961.44 €	406 778.34 €	412 743.56 €	409 961.44 €
Résultat de l'exercice N-1				

A cet effet, Monsieur le Maire rappelle que le budget du Loup sera clos par délibération N°22/04.11/13  
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

***Adoptée à l'unanimité***

### 13) Questions diverses

- Emplois d'été : reconduction d'un appel à candidature pour les jeunes du village → Accord à l'unanimité
- Contact gendarmerie : ils souhaitent lancer une expérimentation pour tenir des permanences sur les communes les plus éloignées de la gendarmerie. Ils viendront ½ journée par quinzaine à Eclose-Badinières.
- Repas du CCAS : reporté au 10 septembre
- Fête des Mères : chercher une idée pour rassembler la population peut-être pour un autre motif ou même à une autre date.

La séance est levée à 22h47.